

Date de livraison dans un contrat d'achat

Par callau, le 31/07/2013 à 15:52

Bonjour,

lorsqu'un contrat d'achat (en l'occurrence d'une valeur supérieure à 500 euros) comporte une date de livraison incomplète (seuls le mois et l'année sont précisés 08/2013), quelle est la date à partir de laquelle le contrat peut être annullé (si la prestation n'est pas fournie, bien sur) : fin aout + 7 jours, ou mi-aôut + 7 jours? merci pour votre aide.